

Avec les compteurs électromécaniques et électroniques actuels, il existe un seul comptage, c'est celui en kWh en consommation énergétique et en puissance, ce qui se traduit par des kW ($1.000\text{ W} = 1\text{ kW}$), d'où sont issus les contrats actuels en puissance souscrite de 3 kW, 6 kW, 9 kW, 12 kW où seul est prise en compte l'énergie active.

Avec le Linky, nous avons un double comptage, celui de la puissance apparente ($1.000\text{ VA} = 1\text{ kVA}$), qui est la résultante de l'énergie réactive en fonction du cosinus phi, c'est cette puissance apparente qui est utilisée en référence pour établir les contrats qui sont maintenant de 3 kVA, 6 kVA, 9 kVA et 12 kVA, auxquels EDF a rajouté des contrats intermédiaires de 4 kVA, 5 kVA, 7 kVA, 8 kVA, 10 kVA et 11 kVA.



Avec ce comptage, la prise en compte des kVA en fonction du cosinus phi provoque mécaniquement pour 40 à 45 % des clients consommateurs l'obligation de souscrire un contrat d'abonnement supérieur, donc une surfacturation.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, ErDF précise qu'elle est conforme à la réglementation, c'est-à-dire que le Linky compte l'énergie consommée en kWh, cette affirmation est cependant contredite par les mesures effectuées en fonction de l'énergie réactive, néanmoins officiellement à ce jour rien ne permet d'infirmer ou d'affirmer ces dires, car tout est complexe d'autant que le système de comptage Linky est upgradable*.

* Les firmwares upgradables (logiciels modifiables), signifiant en clair que le Linky peut avoir des mises à jour logicielles suivant les desideratas de l'opérateur, ceci en fonction des évolutions technologiques et du business plan souhaité.

Ce qui signifie en d'autres termes que l'opérateur dans le cas présent ErDF et lui seul, peut modifier comme il le souhaite les données collectées par l'objet connecté Linky, dissuader sur les applications du Linky étant illusoire, puisque ce qui est d'actualité ne le sera plus demain.

En conséquence, de facto, le Linky est un outil qui en finalités "douces" va monitorer dans le temps la vie des gens via les desideratas subtiles des décideurs, c'est ce processus qui a été mis en place sans concertation pour "la gestion" des citoyens, un comble en démocratie..."

- 1 - Le kVA est une unité de puissance, elle s'affiche sur le Linky et elle est consultable sur Internet,...., elle sert à la facturation des contrats d'abonnement Linky.
- 2 - Le kWh est une unité de puissance elle ne s'affiche pas sur le Linky et nulle part ailleurs.
- 3 - Le kWh est une unité d'énergie (de consommation), elle s'affiche sur le Linky et elle est consultable sur internet et aussi sur les comptages actuels mécaniques et électroniques.
- 4 - Le kWh est la valeur d'énergie qui est facturée à tous les consommateurs (Linky et compteurs mécaniques ou électroniques).
- 5 - Le kWh est la seule valeur qui s'affiche sur les compteurs mécaniques.
- 6 - Le kWh est la valeur qui sert de référence aux contrats d'abonnements pour les compteurs mécaniques et électroniques, même si depuis quelques années EDF a subtilement modifié sur la facture concernant abonnement le terme KW par KVA, ce qui pour ceux qui ont un compteur mécanique ou électronique ne change rien, puisque ces compteurs ne transfèrent aucune donnée en KA...

Pour les consommateurs équipés d'un compteur mécanique ou électronique, EDF peut donc dire qu' $1\text{ kW} = 1\text{ kA}$, ce qui ne change rien puisque ces compteurs ne comptent qu'en kWh.

Par contre, pour les consommateurs équipés d'un Linky, c'est totalement différent, car Linky compte en kVA et en kWh...

Cette valeur servant de base actuellement à la facturation des contrats de ceux qui ont un comptage mécanique et électronique, donc $1\text{ kWh d'énergie} = 1,39\text{ kVA}$ en fonction du cosinus Phi.

Ainsi, les consommateurs qui ont des compteurs mécaniques ou électroniques ont une facturation normale, par contre, ceux qui ont un compteur Linky ont une surfacturation pour leur contrat, ceci à valeur de puissance d'énergie consommée égale.

DESCRIPTION ET PRIX DE L'OFFRE CHOISIE

Option tarifaire :	Offre à tarif réglementé
Abonnement/mois HT :	Option Heures Creuses
Prix unitaire du kWh HT :	6,72 €
	Heures Creuses : 7,38 cts €
	Heures Pleines : 9,79 cts €
Puissance souscrite :	06 kVA

 Contrat d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, résiliable à tout moment sans pénalité.

- Vous avez attesté que l'électricité que vous consommez sur votre lieu de consommation est destinée à un usage personnel.
- Vous avez bien pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les avez acceptées.
- Vous avez choisi de faire débiter votre contrat avant la fin du délai de rétractation. Suite à la publication de la loi n°2014-344 du 17/03/2014, ce délai est passé de 7 à 14 jours. Si vous exercez votre droit de rétractation, vous serez facturé des prestations exécutées jusqu'à la date d'exercice de celui-ci.

Pour bien comprendre, il faut savoir que l'unité légale d'énergie est le Joule, qui correspond à la puissance d'un Watt pendant un seconde, celle utilisée pour la consommation électrique est le KiloWatheure (kWh) équivalente à $3,6 \times 10^6$ Joules.

Le compteur Linky délivrant une puissance en kVA (kiloVoltAmpère), le dimensionnement du contrat (limite) fait en kVA est la puissance apparente, ce qui est différent par rapport aux abonnements et factures en kWh (kiloWatheure).

Le prix de l'abonnement Linky est fonction de l'intensité max I, donc de la puissance apparente maxi.

Dans les détails : cosinus Phi = l'énergie active, l'énergie réactive et l'énergie apparente, ce qui limite cette puissance chez le consommateur et coupe la fourniture d'électricité en cas de dépassement est le disjoncteur différentiel placé en aval du compteur électrique, un appareil qui a deux modes de fonctionnement de coupure : magnétique et thermique.

Dans le cas d'une surcharge, c'est l'effet thermique qui est important... par définition, un effet thermique présentant une certaine lenteur dans son temps de réaction.

Les disjoncteurs devant en principe couper un courant à la valeur de 1,45 fois leur intensité nominale, ceci en 1 heure maximum, mais cela peut se produire beaucoup plus rapidement, la coupure basse ne devant pas être inférieure à 1,13 fois l'intensité nominale.

Concrètement, en prenant l'exemple courant d'un utilisateur ayant souscrit une puissance d'abonnement de 18 kWh (18.000 Wh), le disjoncteur est réglé (calibré) à 90 Ampères par EDF, ce qui donne au final une puissance réelle disponible (suivant la formule $P = UI$), $230 \times 90 = 20.700$ VA soit 20,7 kVA.

Avec le compteur Linky, l'abonnement équivalant à la puissance réellement délivrée, il est donc limité à 18 kVA (18.000 VA), ce qui donne au final une puissance d'ampérage effective inférieure suivant la formule I (Intensité) = P/U soit $18.000 / 230 = 78,26$ A.